

## DOSSIER DE PRESSE

# La grande pêche australe : Une coopération toujours plus importante entre les Taaf, les armements et les scientifiques

Point presse du 2 mai 2012

Contacts presse :

TAAF - Amandine George [amandine.george@taaf.fr](mailto:amandine.george@taaf.fr) 02 62 96 77 52

SAPMER – Veronique Chassan [communication@sapmer.fr](mailto:communication@sapmer.fr) 0262 33 12 26

A l'occasion de la tenue d'un groupe de travail sur la pêche australe réunissant les armements de la grande pêche australe, les scientifiques (Muséum national d'histoire naturelle) et la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises, les Taaf ont tenu un point presse le mercredi 2 mai à Saint-Pierre.



De gauche à droite : Guy Duhamel, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, Pascal Bolot, préfet, administrateur supérieur des Taaf et Yannick Lauri, président du syndicat des armements réunionnais de palangriers congélateurs et directeur de la Sapmer  
Crédit photo Taaf

Le préfet, administrateur supérieur des Taaf, Pascal Bolot a rappelé l'importance de la coopération entre l'administration, les armements et les scientifiques « *Notre destin est lié, nous avançons ensemble* » a-t-il déclaré. Il a également abordé le travail de préparation de la 3<sup>ème</sup> campagne scientifique d'évaluation de la ressource sur le plateau de Kerguelen (« Poker 3 »), à l'ordre du jour du groupe de travail pêche. L'évaluation est en effet le préalable à la fixation des totaux admissibles de capture, indispensables à la pérennisation de la biomasse de poissons.

Guy Duhamel, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle et conseiller scientifique auprès du préfet a évoqué le projet de reprise d'exploitation d'espèces historiquement pêchées dans les zones économiques exclusives de Crozet et de Kerguelen, le colin austral (*Lepidonotothen squamifrons*) et le poisson des glaces (*Champscephalus gunnari*). Ces deux espèces pourraient apparaître sur les étals dès 2013 en cas de commercialisation.

Enfin, Yannick Lauri, président du syndicat des armements réunionnais de palangriers congélateurs (SARPC) a rappelé le fonctionnement des pêcheries

australes actuelles, en particulier la pêche à la légine australe, et précisé les retombées économiques de cette activité pour l'île de la Réunion.

A l'occasion de ce point presse, et pour marquer la collaboration historique qui unit l'armement Sapmer et la collectivité des Taaf, Yannick Lauri, directeur de la Sapmer a remis officiellement au préfet des Taaf deux maquettes de bateau. Un palangrier et un thonier sennear prendront désormais place au sein de l'exposition présentée au siège des Taaf. Les visiteurs pourront ainsi mieux connaître ces navires qui partent pour l'un pêcher la légine autour de Kerguelen et de Crozet, et pour l'autre les thonidés dans la zone économique exclusive des îles éparses.



Au premier plan : les deux maquettes remises ce jour, thonier sennear à gauche palangrier austral à droite.

En arrière plan, de gauche à droite : Guy Duhamel, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, Pascal Bolot, préfet, administrateur supérieur des Taaf et Yannick Lauri, président du syndicat des armements réunionnais de palangriers congélateurs et directeur de la Sapmer  
Crédit photo Taaf

### *Qu'est-ce que le groupe de travail Pêcherie ?*

Le groupe de travail Pêcherie a été créé en 2011 et regroupe les acteurs de la pêche dans les Terres australes et antarctiques françaises : les armements, le monde scientifique (Muséum National d'Histoire Naturelle), les administrations nationales compétentes et les Taaf.

Les réunions régulières de ce groupe de travail permettent aux différents acteurs de traiter les problématiques rencontrées dans la gestion ou dans la mise en œuvre de la pêche dans les zones économiques exclusives des Taaf.

Son objectif est d'améliorer la connaissance des problèmes économiques ou scientifiques auxquels sont confrontés les armements et ainsi, de mieux éclairer les

propositions émises par le conseil consultatif des Taaf, organe consultatif qui assiste le préfet des Taaf dans ses prises de décision.

Les quatre premiers groupes de travail pêcheurie se sont déroulés à Paris.

Le 5<sup>ème</sup> a eu lieu pour la première fois à Saint-Pierre le 2 mai et a abordé entre autre l'analyse et l'évolution des prescriptions techniques encadrant la pêche à la légine, aux raies et au grenadier dans les ZEE de Kerguelen et Crozet et l'étude des modalités pratiques de mise en œuvre de la campagne « Poker 3 » en 2013 (campagne scientifique d'évaluation de la biomasse sur le plateau de Kerguelen).

Le préfet des Taaf, Pascal Bolot, s'est félicité des discussions directes et constructives entre l'administration et les armements « *dans une écoute réciproque des intérêts de chacun* ». Il a souligné le fait que ces échanges étaient d'une qualité nettement supérieure à ceux qui s'instaurent ordinairement entre parties aux intérêts divergents, dans d'autres zones aux prises avec des problématiques analogues.

### *La gestion de la pêche durable dans les Taaf*

Les Taaf administrent 2,3 millions de km<sup>2</sup> de zones économiques exclusives, soit la deuxième ZEE de France après la Polynésie française. Grâce à ses outre-mers, la France se situe d'ailleurs à la deuxième place mondiale, derrière les États-Unis, en termes de superficie de zones maritimes avec 11 millions de km<sup>2</sup>. Les Taaf représentent 85 % des ZEE françaises de l'océan Indien.

Trois pêcheries sont gérées par les Taaf :

- la légine australe localisée dans les ZEE de Kerguelen et de Crozet, exploitée à la palangre,
- la langouste et les poissons dans la ZEE des îles Saint-Paul et Amsterdam, exploités au casier et à la ligne,
- le thon dans les ZEE des îles Éparses du canal du Mozambique, exploité à la senne et à la palangre.

Grâce à la pêche australe, la Réunion possède le premier port français à la grande pêche. Ce secteur est le deuxième exportateur après la canne à sucre, avec un chiffre d'affaire d'environ 50 M€. Il engendre environ 400 emplois directs et 1200 indirects. Le Port de la Réunion se développe grâce à cette filière qui a un effet d'entraînement sur l'ensemble de la pêcheurie locale.

### **Un concept de gestion raisonnée et exemplaire**

Les ZEE des îles subantarctiques représentent un environnement hostile et isolé. Malgré cela, l'administration des Taaf a décidé de mettre en œuvre un concept de gestion des ressources halieutiques tenant compte de l'ensemble de l'écosystème. La pêche est ainsi gérée de manière à assurer l'exploitation raisonnée et durable de

la ressource. La méthode de gestion de la pêche australe s'appuie sur les 4 piliers déclinés ci-dessous :

#### **Une expertise scientifique reconnue**

- Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) suit les populations halieutiques depuis plusieurs décennies et bénéficie d'une expertise internationale incontestable. Il représente la France au comité scientifique de la Commission internationale qui suit les pêcheries de l'océan Austral, la CCAMLR (Commission pour la Conservation de la Faune et de la Flore Marines de l'Antarctique).

- Dans le cadre de l'accord bilatéral signé en 2003 relatif à la coopération dans les zones maritimes adjacentes aux Taaf, à l'île Heard et aux îles Mac-Donald, la France et l'Australie mettent en œuvre de manière active le volet de «coopération scientifique». Les deux pays travaillent conjointement sur la recherche halieutique du plateau de Kerguelen dans son ensemble.

#### **Une réglementation forte au bénéfice de la protection de l'environnement**

Le préfet administrateur supérieur des Taaf définit, après avis du Muséum National d'Histoire Naturelle et des ministères concernés (ministères en charge de l'outre-mer, de la pêche et des affaires étrangères), des totaux admissibles de capture (TAC) qui sont ensuite répartis par navire.

Les TAC sont actuellement fixés à 5800 tonnes pour la légine australe et à 400 tonnes pour la langouste.

Parmi les règles établies par les Taaf pour la pêche à la légine, plusieurs dispositions visent directement la protection de la ressource et de l'écosystème :

- l'obligation de pêche sur des fonds d'au minimum 500 mètres, évitant ainsi la capture des petites légines ;
- la fixation d'une taille limite de capture pour éviter de capturer les légines juvéniles ;
- l'obligation de mise à l'eau des lignes la nuit, afin d'éviter la mortalité accidentelle d'albatros ;
- la mise en place de mesures conservatoires ou de systèmes d'effarouchement (lignes auto-lestées, banderoles...) pour éviter la prise de pétrels ;
- la fermeture de la pêche durant certaines périodes pour lutter contre la mortalité aviaire ;
- l'embarquement systématique d'un contrôleur de pêche, agent assermenté des Taaf, qui veille au respect de cette réglementation et participe à la collecte de données scientifiques.

En outre, le partenariat constructif entre les armements exploitant les diverses ressources, l'administration des Taaf, et les scientifiques, permet une gestion de la ressource qui est considérée comme exemplaire tant au niveau national qu'international.

La coopération entre les pêcheurs, les scientifiques et l'administration en charge de ces pêcheries est basée sur un dialogue permanent favorisant le respect des contraintes nationales et internationales en matière de protection de l'environnement et des ressources.

#### **Des contrôleurs embarqués**



Un contrôleur de pêche, formé par les Taaf et le MNHN, exerce sur chaque navire pratiquant la grande pêche australe, une mission de contrôle des saisies scientifiques et d'observation de l'environnement. Ces données sont systématiquement transmises pour suivi au Muséum d'Histoire Naturelle. Il est embarqué sur tous les navires de pêche dans les îles australes. Des observateurs de pêche sont embarqués occasionnellement sur des navires de pêche dans les îles éparses.

#### □ **Un combat contre la pêche illicite**

L'éloignement et l'isolement des zones maritimes subantarctiques (Kerguelen et Crozet) ont favorisé le développement d'une pêche illégale attirée par la haute valeur économique de la légine australe, qui a sévi dramatiquement de 1997 à 2004, succédant à une surexploitation soviétique avant la création des ZEE. Les efforts de la puissance publique ont permis d'expulser les braconniers hors des eaux françaises mais la menace subsiste. La vigilance est maintenue à un niveau élevé.

Ainsi, pour compléter le dispositif de surveillance essentiellement fourni par la Marine nationale depuis deux décennies, les Taaf et les armements participent à l'effort de lutte contre la pêche illégale en soutenant financièrement le fonctionnement du patrouilleur *Osiris*, opérationnel depuis fin 2003.

La mise en place en 2004 du système satellite « Radarsat » et une réponse judiciaire dissuasive ont contribué également à diminuer très fortement le braconnage.

Enfin, un accord de coopération entre la France et l'Australie permet aux navires des deux pays d'effectuer des patrouilles dans les eaux du pays voisin, avec à leur bord des agents de contrôle du pays riverain. Les contrôleurs embarqués peuvent, en cas de constatation de pêche illicite, mener des opérations de police éventuellement accompagnées de mesures coercitives.

**L'investissement commun de la puissance publique et des opérateurs privés, un monde économique à l'écoute des scientifiques et une gestion administrative rigoureuse et respectueuse de l'environnement sont les gages d'une exploitation durable des richesses de la mer.**

#### *La réouverture de pêcheries historiques*

---

Des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques dans la zone économique exclusive de Kerguelen ont été menées en 2006 et en 2010 (« Poker 1 » et « Poker 2 »), à l'initiative des Taaf, du Muséum National d'Histoire Naturelle et des armements concernés et avec le soutien de plusieurs administrations.

Ces études sont en effet indispensables pour connaître l'évolution et l'état des stocks des espèces pêchées afin d'ajuster au mieux les quotas de pêche et garantir ainsi la pérennité de la ressource. Elles permettent également de remplir les obligations de la

France vis-à-vis de la « Commission pour la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique » (CCAMLR).

Les résultats de la dernière campagne Poker ont confirmé la stabilisation du stock de légine australe mais aussi la possibilité d'une réouverture de la pêche au **colin austral** (*Lepidonotothen squamifrons*) et au **poisson des glaces** (*Champsocephalus gunnari*).

Ces deux espèces de poissons ayant été surexploitées entre les années 1970 et 1990, leur stock avait considérablement baissé et leur exploitation avait donc été interrompue. La reconstitution progressive des stocks permet d'envisager à nouveau l'ouverture de ces pêcheries.

A la différence de la légine australe, le colin austral et le poisson des glaces ne se pêchent pas à la palangre, mais uniquement au chalut de fond (pour le poisson des glaces et le colin austral) voire au chalut semi-pélagique (uniquement le poisson des glaces). Des prescriptions techniques seront donc nécessairement édictées par les scientifiques afin de limiter les risques de mortalité aviaire (chalutages de nuit par exemple).

Les saisons de pêche seraient respectivement d'octobre à avril (poisson des glaces) et d'octobre à février (colin austral), sans interaction avec la pêcherie de légine, les fonds de pêche étant différents et spécifiques.

Actuellement le poisson des glaces intéresse principalement les marchés asiatiques (Corée du Sud, Taïwan) et l'Europe de l'Est. Le colin austral touche plutôt les marchés des pays de l'Europe de l'Est (Pologne).

L'évaluation de la biomasse permettrait d'envisager un total admissible de capture d'au moins 1000 tonnes/an pour le poisson des glaces et d'au moins 2000 tonnes pour le colin austral.

Une première pêche expérimentale pourrait être adossée à la campagne d'évaluation des ressources « Poker 3 » en 2013 profitant ainsi des évaluations les plus appropriées.



Poisson des glaces (*Champsocephalus gunnari*)



Colin austral (*Lepidonotothen squamifrons*)

Carte ZEE des Taaf

Téléchargeable en HD à l'adresse : <http://anciensite.taaf.fr/spip/spip.php?article265>

